

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

La Génétouze

Le Bourg

17360 LA GENETOUBE

Monsieur

Le Maire,

Je soussigné(e) (1) : ☒ M. ☐ Mme

Nom :

Prénoms :

Profession ou qualité :

Adresse :

Association :

N° agrément DDJS pour les associations sportives :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

☒ catégorie 3 ☐ catégorie 4 (3)

Lieu :

Du : à .. heure(s) ..

Au :

à .. heure(s) ..

et Du : à .. heure(s) ..

Au :

à .. heure(s) ..

A l'occasion de (4) :

Fait à : LA GENETOUBE

Le :

Signature,

ARRETE DU MAIRE N° 2026/

Le Maire de LA GENETOUBE

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2 , L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3 , L.3332-4, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

Arrête :

est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie : 3

du : à .. heure(s) ..

au :

à .. heure(s) ..

du : à .. heure(s) ..

au :

à .. heure(s) ..

à (5) :

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le :

Le Maire,

Pascal ARSICAUD

(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

Exemplaire destiné ☐ au demandeur ☐ à la gendarmerie ☐ à la préfecture ☐ à la mairie